



# La Bastidonne

Département de Vaucluse

La Maire,

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 084-218400109-20260123-2026\_01-AR

## MAIRIE DE LA BASTIDONNE

### ACTE ENGAGEMENT VOLONTAIRE

#### DANS LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE DE LA BASTIDONNE

Le présent document a pour objet de définir les droits et devoirs des membres de la réserve communale de sécurité civile, ci-après nommée RCSC, ainsi que les garanties offertes par la commune à ces derniers dans le cadre de l'exercice normal de leurs missions conformes au règlement intérieur.

Il est convenu un engagement,

Entre la commune de LA BASTIDONNE, représentée par son Maire, également autorité de commandement et de gestion de la réserve, par délibération n° 043-2025 du conseil municipal en date du 28 Octobre 2025.

Et

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Profession :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Courriel :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

Téléphone fixe :

Le membre de la RCSC ci-dessus désigné sollicite son engagement en tant que bénévole réserviste au sein des unités suivantes : (cocher la ou les cases correspondantes au choix)

**UNITE MISSION INFORMATION PREVENTION** de la RCSC de LA BASTIDONNE

à participer à toutes les missions de ladite réserve dans les domaines de la prévention, de la sensibilisation des publics aux risques majeurs et à la résilience sur le territoire de sa commune.

Notamment :

- Intervention dans les établissements scolaires pour sensibiliser les élèves aux risques majeurs,
- Information de la population sur les risques majeurs et la résilience, dans le cadre de la territorialisation (réunions publiques, journées thématiques, expositions...),
- Aide à la préparation de crise et assistance aux élus au sein du poste de commandement communal.
- Renforcement de la réserve opérationnelle lors de crises sur des missions ne nécessitant pas d'aptitude physique particulière (connaissance du territoire, accueil, guidage, solidarité citoyenne...),
- Intervention pour l'aide à la décision en situation de crise, en fonction des compétences et des formations reçues.
- Information et préparation de la population (alerte, conduite à tenir face à un risque, points de regroupement)

**UNITE MISSIONS OPERATIONNELLES** de la RCSC de LA BASTIDONNE

à participer à toutes les missions de ladite réserve dans les missions opérationnelles de sécurité civile.

Notamment :

- Intervention en cas de risques courants en appui des services de secours, des services techniques municipaux et communautaires (incendie, mouvement de terrain, astreinte communale de sécurité...),
- Soutien logistique des associations agréées de sécurité civile et assistance au public lors des grands rassemblements évènementiels de personnes, mobilisation en cas de vigilance Météo (renfort au Poste de Commandement Communal, tronçonnage et autres interventions diverses...),
- Intervention dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde pour porter assistance à la population (accueil des sinistrés, hébergement d'urgence, premiers secours socio-psychologiques, aide au retour à la normale, épuisement des eaux avec des motopompes, tronçonnage, nettoyage...),

## O UNITE MISSIONS FEUX DE FORETS (CCFF)de la RCSC de LA BASTIDONNE

à participer à toutes les missions de ladite réserve dans les domaines de la prévention des feux et de soutien en cas d'incendie (Ancienne mission du Comité Communal des Feux de Forêt).

Notamment :

- Intervention dans les établissements scolaires pour sensibiliser les élèves aux risques majeurs,
- Information de la population sur les risques majeurs et la résilience, dans le cadre de la territorialisation (réunions publiques, journées thématiques, expositions...),
- Aide à la préparation de crise,
- Renforcement de la réserve opérationnelle lors de crises sur des missions ne nécessitant pas d'aptitude physique particulière (connaissance du territoire, accueil, guidage, solidarité citoyenne...),
- Intervention pour l'aide à la décision en situation de crise, en fonction des compétences et des formations reçues.
- Information et préparation de la population (alerte, conduite à tenir face à un risque, points de regroupement)

**Et, d'une manière générale, à servir ses concitoyens suivant les instructions données par le Maire ou, en cas d'absence, le référent RCSC ou son suppléant.**

La RCSC de LA BASTIDONNE et ses membres pourront être appelés, suivant leurs disponibilités et leurs compétences, et sur demande du Maire, à effectuer des missions extérieures à la commune relatives à la protection des personnes et des biens.

Le bénévole devra posséder les qualités civiques et morales attendues dans le cadre de ses missions. Il se doit d'appliquer le principe de neutralité et de réserve dans les communications publiques.

Il reconnaît avoir pris connaissance des missions de la réserve et avoir accepté son règlement intérieur précisant les droits et obligations.

Il s'engage, dans la limite de son temps disponible et sur la base du bénévolat, à participer aux activités de la réserve. En cas de sinistre il s'engage, sauf cas de force majeure, et sous réserve de l'accord écrit de son employeur si c'est pendant son temps de travail, à répondre à toute mobilisation par le maire ou son délégué.

Il s'engage à suivre les formations initiales et continues prévues par la commune, en lien avec les organismes agréés (notamment ADCCFF84 pour les formations CCFF destinées aux membres de l'unité Feux de Forêts CCFF).

L'aptitude médicale à participer aux missions opérationnelles ou missions CCFF de la réserve doit être attestée par un certificat médical de moins d'un an à la date de signature du présent engagement.

La durée de cet engagement est fixée à un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de cinq ans. Au-delà des cinq années un nouvel acte d'engagement sera contracté.

L'engagement peut être interrompu à tout moment, soit par démission, soit par décision du maire.

En cas de cessation de l'engagement, le réserviste remet au responsable de la réserve communale les matériels ou équipements qui auraient pu lui être confiés au titre de ses missions au sein de la réserve.

#### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

La commune de La Bastidonne a souscrit une assurance couvrant les dommages subis par les réservistes, dans le cadre de leurs missions. Les membres bénéficient du statut de collaborateur occasionnel du service public et sont à ce titre couverts par la police d'assurance de la commune pour tous dommages ou préjudice corporels ou matériels, subis à l'occasion des missions effectuées dans le cadre de la réserve.

Le bénévole accepte que ses coordonnées personnelles soient intégrées dans l'annuaire opérationnel de crise du plan communal de sauvegarde et exploitées à cette seule fin conformément aux prescriptions et recommandations de la commission nationale informatique et liberté sur la protection des données personnelles (RGPD).

Il s'engage à informer le service de la commune de tout changement intervenant dans ses coordonnées.

La Maire Emma LEON accepte l'engagement de M. ou Mme .....  
à la Réserve Communale de Sécurité Civile de La Bastidonne

à compter du :...../...../.....

La Bastidonne le :

Signature de l'intéressé (Nom et Prénom)

Signature de la Maire

Fait en deux exemplaires originaux dont un sera conservé par la Mairie et l'autre remis au réserviste.